

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAC 213 Subventions (22.000 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et L'Entre Prise (11e et 20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Glassbox, Treize Ter et L'Entre Prise (11e et 20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 24 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 9.000 euros est attribuée à l'association Glassbox, 4 rue Moret (11e) pour ses activités en 2019. 20924 ; 2019-03350

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association L'Entre Prise, 16 rue des Écluses Saint Martin (10e) au titre de ses activités en 2019. 20797 ; 2019-03606

Article 3 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association Treize Ter, 11, rue de l'Orillon (11e) au titre de ses activités en 2019. 78802 ; 2019-04578

Article 4 : La dépense correspondante, soit 22.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO